

## **Réinscriptions en Maternelle TPS/PS/MS :**

La **campagne de réinscription** pour l'année scolaire 2022-2023 **débutera le lundi 9 mai 2022.**

Pour vous simplifier cette démarche, il n'y aura pas de questionnaire en ligne à compléter cette année, mais nous vous invitons à actualiser vos coordonnées courriel et téléphonique sur Pronote.

**Vous avez donc uniquement à nous apporter les documents suivants avant le mercredi 1<sup>er</sup> juin, dernier délai, afin de réinscrire votre/vos enfant(s) :**

1. L'engagement (page 2 du document en pièce jointe), dûment complété et signé,
2. Une photo d'identité récente de l'enfant,
3. Un extrait de naissance obligatoire pour tous les élèves dont les parents n'auraient pas pu fournir d'extrait de naissance les années précédentes (pour cause de Covid, etc...)
4. Un justificatif du paiement des frais de réinscription (copie du reçu de notre service comptable),
5. La photocopie du jugement de divorce traduit en français, si la situation familiale a évolué en cours d'année,
6. Pour tout enfant qui présenterait un nouveau traitement (maladies chroniques, allergies alimentaires, etc...), nous vous demanderons un certificat médical récent permettant d'évaluer la nécessité d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) rédigé par le service Santé de l'ISC. L'absence de certificat médical récent ou d'informations claires sur la fiche Santé complétée en début d'année scolaire décharge de toute responsabilité l'établissement en cas de crise liée à ce type de maladies chroniques ou d'allergies alimentaires.

**Si le dossier est incomplet, les documents ne seront pas acceptés.**

**Si vous déposez le dossier après la date butoir, nous ne vous garantissons pas que la place de votre enfant n'ait pas été attribuée à un nouvel élève. Aussi, nous vous conseillons fortement de respecter la date butoir du 1<sup>er</sup> juin avant 13h.**

### **Planning de réinscription en maternelle- rentrée 2022**

(Élèves actuellement en TPS, en PS et MS)

<b>Du lundi 9 mai au mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022</b>
--

**TPS et PS : Dossier à remettre directement à l'assistante de la classe**

**MS : Dossier à remettre à Mme Wassilà Msaddeck (secrétariat maternelle)**